



CAPACITE EQUESTRE PROFESSIONNELLE 2

- Test à l'obstacle-

Nom du candidat :

Session CEP du à

Région :

Conditions d'évaluation :

Réalisation d'un travail à l'obstacle, d'une durée de 10 min, incluant le parcours suivant :

Le parcours comprend :

- 8 à 10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes,
- longueur du parcours : de 400 à 450 m ,
- obstacles mobiles simples :
hauteurs= 0,90 m, largeurs maxi = 1,05 m,
- combinaison du double :
hauteur = 0,90 m, largeur = 0,95 m,
la côte de 4 obstacles peut varier (de + ou – 5 cm)

Trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

Le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

Conditions d'évaluation	Réalisation	Avis du jury
Le travail	Oui Non	Acquis Non Acquis
Le parcours imposé	Oui Non	
Critères d'évaluation	Avis	
Correction du train (vitesse, équilibre)	Favorable Défavorable	
Correction du tracé (courbes)	Favorable Défavorable	
Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours	Favorable Défavorable	
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)	Favorable Défavorable	
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé	Favorable Défavorable	
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)	Favorable Défavorable	
Qualité de la réalisation du parcours déterminé	Favorable Défavorable	

- Pénalités particulières :**
- 2 Chutes = non acquis
 - 3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis
 - Non exécution de la totalité du parcours = non acquis
 - Attitude dangereuse = non acquis

Signatures des membres du jury :